

Marchés publics

Colère face aux contrats de La Poste en allemand

La Poste fera nettoyer tous ses locaux en Suisse par une seule société. Les Romands sont discriminés, selon Gorrite et Leuba

Mathieu Signorell

Les CFF en 2014, La Poste en 2018. Nuria Gorrite et Philippe Leuba ont l'habitude de montrer leur colère aux grandes entreprises qui appartiennent à la Confédération. Il y a quatre ans, les CFF exigeaient des dossiers en allemand lors d'un appel d'offres pour des nouvelles locomotives. Cette fois, c'est La Poste avec un appel d'offres pour le nettoyage de tous ses locaux en Suisse. À chaque fois, c'est au détriment des entreprises romandes, selon les deux conseillers d'État.

En 2014, la socialiste et le libéral-radical avaient obtenu une discussion avec Andreas Meyer, le directeur des CFF. Désormais, ils veulent voir Urs Schwaller, le président du conseil d'administration de La Poste, et lui ont écrit une lettre mercredi. Cette fois, la critique est double. D'une part, l'appel d'offres publié en juin par Poste Immobilier prévoit que toutes les négociations se feront en allemand. «Les soumissionnaires qui remettent l'offre dans une autre langue peuvent être exclus de la procédure», ajoute l'appel d'offres.

Deuxième problème: la taille du marché, qui couvre l'ensemble du pays. «Les prestations de nettoyage d'entretien ne seront plus procurées au niveau régional ou local, mais feront l'objet d'un achat groupé», indique l'annonce.

«À armes égales»

Résultat: seule une grande entreprise nationale ou internationale peut emporter ce marché. «Si nous ne réagissons pas», débute Nuria Gorrite, «cela signifie que nous entérinons cette pratique», poursuit Philippe Leuba. «Nous voulons que nos entreprises concourent à armes égales.»

Nuria Gorrite continue: «Le domaine du nettoyage n'est pas tech-

FLORIAN CELLA



«Le secteur du nettoyage n'est pas technique au point de justifier l'usage d'une langue, qui serait davantage utilisée par les spécialistes de La Poste»

Nuria Gorrite
Présidente du Conseil d'État

nique au point de justifier l'usage d'une langue qui serait davantage utilisée par les spécialistes de La Poste.» Philippe Leuba complète: «Rien ne justifie de réduire cet appel d'offres à une seule langue et ne pas le fractionner en plusieurs régions. De plus, les conditions juridiques sont différentes en Suisse romande, où il existe une convention collective de travail.»

La Poste sous pression

Dans leur combat, les deux ministres jouent avec le fait que La Poste est sous pression actuellement. Il y a l'affaire CarPostal, qui a coûté sa place à la directrice Susanne Ruoff. Et il y a aussi les fermetures des petits bureaux postaux annoncés par La Poste. «Elle ferait mieux de jouer la carte de la proximité», commente Philippe Leuba.

«Dans ce contexte, on décèle

ARC JEAN-BERNARD SIEBER



«Rien ne justifie de réduire ce marché à une seule langue et de ne pas le diviser en plusieurs régions. Avec une CCT, les conditions sont différentes en Suisse romande»

Philippe Leuba
Conseiller d'État libéral-radical

mal pourquoi La Poste se met en délicatesse avec le monde politique, ajoute Nuria Gorrite. Lors des débats sur la loi sur les marchés publics, le Conseil national a décidé en juin d'obliger les adjudicateurs à accepter toutes les langues officielles.»

«Pratique de longue date»

La Poste n'a pas encore reçu le courrier du Conseil d'État. Mais selon son porte-parole, François Furer, rendre l'allemand obligatoire est une décision délibérée pour ce type de contrat, une pratique «de longue date»: «Après une analyse du marché, il s'est avéré que la plupart des entreprises de nettoyage qui entrent en ligne de compte pour cet appel d'offres ont leur siège principal en Suisse alémanique, à l'exception de l'entreprise Dosim», ajoute-t-il. Et comme la société ge-

DR



«La plupart des entreprises de nettoyage qui entrent en ligne de compte pour cet appel d'offres ont leur siège principal en Suisse alémanique»

François Furer
Porte-parole de La Poste

nevoise a déjà obtenu des contrats avec La Poste en Suisse alémanique, elle saurait répondre à cet appel d'offres. La Poste précise qu'elle respecte les règles des marchés publics de l'OMC et veille à obtenir les meilleurs prix.

Critiques patronales

Dans cette affaire, le Conseil d'État a été alerté par Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal. Lui-même y a été rendu attentif par une entreprise vaudoise qui a renoncé à concourir. «Ce cas est inadmissible et scandaleux, tonne le patron des patrons, qui a aussi écrit à La Poste. C'est une preuve de plus que les entreprises romandes sont défavorisées dans les marchés publics. Non pas par ostracisme ou haine des Welches, mais par confort, parfois aussi de la part de la Confédération.»